



ESI Angers

ESI Rennes

ESI Tours

ESI Nantes Coulongé ESI Nantes Marsauderies

Mail : cgt.disi-ouest@dgfip.finances.gouv.fr

Site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>



Rencontre avec M. Rousselet, chef du service informatique de la DGFIP

Le 6 octobre, M. Rousselet, chef du SSI a visité les ESI nantais, accompagné de M. Cornut, responsable du département de la gouvernance et du support des systèmes d'information.

La CGT a fait une déclaration liminaire, évoquant notamment : le projet de fusion des ESI, la mutualisation des tâches entre DiSI, les heures supplémentaires à Rennes et Nantes, l'avenir de l'ESI de Tours.

La réponse de M. Rousselet pourrait être résumée en « soyez rassurés ».

sur le projet de fusion des ESI, il s'agit avant tout pour M. Rousselet de montrer à l'extérieur qu'il sait réformer. Il nous a indiqué être « à la merci d'un jour où la Cour des Comptes demandera d'avoir uniquement 20 sites ». Il pourra alors lui montrer qu'il a pris des initiatives, passant de lui-même de 47 à 36 établissements. Il ne saurait pas justifier le fait d'avoir deux sites de travail à Nantes (avec des missions pourtant distinctes !)

Il a affirmé que d'autres administrations ont fait des efforts et se sont réorganisées dans des logiques d'apparente beaucoup plus grande concentration. Dans l'Etat tout entier, il y a moins de sites informatiques qu'à la DGFIP.

C'est pour lui l'opportunité de fusionner des cultures qui étaient différentes et ont vocation à se compléter.

Enfin, ce projet valoriserait le pôle nantais de type ESI dans toutes ses dimensions, développement comme exploitation. On aura une résidence, un seul établissement, sur une résidence qui attire du monde, qui fait toute une panoplie de métiers. Donc il y a pour M. Rousselet une assurance totale que la DGFIP garde une implantation à Nantes.

Interpellé par la CGT qui a souligné que l'argument inverse pouvait être invoqué pour les autres sites de la DiSI, M. Rousselet a indiqué que c'est parce qu'il montre qu'il sait fusionner à Nantes qu'il peut mieux défendre les autres tout en affirmant : **« Je ne dis pas que dans 50 ans il y a un ESI à Angers. »**

En effet, la CGT ne voit pas comment il aurait pu être plus rassurant ...

Sur l'éventualité d'un regroupement physique des deux sites nantais, M. Rousselet a affirmé que « rien n'est écrit ». **Pour la CGT, rien n'est écrit, mais tout est plié pour le site en location de Coulongé, dès l'expiration du bail.**

Sur la nécessité pour les équipes d'être épaulées par un responsable, notamment dans les relations avec les partenaires extérieurs à la DiSI, pas de problème le chef saura faire: M. Rousselet lui-même fait la navette entre différents sites.

Sur la fin des CAPL d'affectation des informaticiens, ce n'est pas gênant : les directions locales prennent en compte les souhaits des agents.

En conclusion, M. Rousselet est convaincu que nous devrions tous être favorables à la fusion des ESI. A la fin, nous aurons selon lui « une arme plus forte pour répondre aux missions. »

La CGT s'interroge quant à elle sur le crédit à donner à ces propos qui se veulent rassurants, rappelant que les engagements précédents n'ont tenu que quelques années.

Sur les **modalités d'affectation des agents en SIL**, les métiers sont différents, mais l'affectation nationale priverait les agents de la liberté de passer d'une mission à une autre.

Sur l'**ESI de Tours**, M. Rousselet veut rassurer les collègues chargés de l'application Paye qui se sentiraient délaissés. Cette application ferait l'objet de toute son attention.

Sur les **rémunérations et compensations des heures supplémentaires**, M. Rousselet se dit légaliste et c'est pourquoi il se sent acculé à revenir sur les accords locaux. Il dit comprendre la « mauvaise humeur » (sic) des collègues, mais pense qu'il y a d'autres façons de se parler que de faire des pétitions et de refuser de faire des astreintes et des heures supplémentaires.

Pour la CGT, il y a surtout d'autres façons de se parler que de changer les règles brutalement et sans concertation.

Le sujet sera évoqué au niveau national le 1er décembre. M. Rousselet considère que : soit l'on peut rentrer dans les dispositions du décret de 2002 relatif aux astreintes et heures supplémentaires, soit il faudra revoir le décret, mais ce serait très risqué pour les collègues.

Il ne souhaiterait pas avoir à dire au Directeur Général qu'il faut faire appel au privé pour les opérations de week-end, alors que la DGFIP fait des efforts pour réinternaliser les applications, ni à dire à toutes les trésoreries qu'elles vont fermer pendant deux jours.

La CGT rappelle que la DGFIP supprime les trésoreries à tour de bras (plusieurs centaines depuis 2009), et que dans ce cas, la fermeture, ce n'est pas deux jours, mais tous les jours de l'année.

Sur le **vivier pour les postes en centrale**, la situation que connaît Nantes (une ville – deux statuts avec des rémunérations différentes), et qui existe aussi à Montreuil, est un fruit de l'histoire. M. Rousselet indique qu'« on y réfléchit ».

Les services de statut central ont besoin d'agents expérimentés, mais aussi de jeunes, pour la direction, il serait donc normal que le recrutement se fasse au profil.

Nous restons à votre disposition pour tout complément.

Vos représentants lors de la rencontre : Laurent Pruvost – Yvic Kergroac'h